

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 5 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie

NOR : SASH1024962A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la santé et des sports,
Vu le décret n° 2008-525 du 3 juin 2008 relatif au Conseil national de la chirurgie ;
Vu l'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 3 juin 2008 fixant la composition du Conseil national de la chirurgie est modifié comme suit :

I. – Au 4^o de l'article 1^{er}, sont ajoutés les membres représentants des sociétés savantes suivantes :

« – le président du Collège national des gynécologues-obstétriciens français ou son représentant ;

« – le président du Conseil national de la chirurgie de l'enfant ou son représentant. »

II. – A l'article 3, les mots : « – trois personnalités qualifiées » sont remplacés par les mots : « – quatre personnalités qualifiées » et les mots : « – un rapporteur auprès du directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins » sont supprimés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*
VALÉRIE PÉCRESSE